



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 41
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 18²⁰ AVRIL 1978

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS
CONCERNANT DES PROPRIÉTÉS CÉDÉES À BAIL
À ARGENTIA (TERRE-NEUVE)

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, et le Premier ministre de Terre-Neuve, l'honorable Frank Moores, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et les Etats-Unis sont arrivés à un accord concernant la sous-location au Canada d'une partie de la base navale américaine à Argentia (Terre-Neuve) aux fins de son exploitation industrielle et commerciale. Le gouvernement fédéral transférera l'administration et le contrôle de la majeure partie de la zone au gouvernement de Terre-Neuve.

Transport Canada, en sa capacité d'organisme administratif canadien, sera chargé du contrôle du territoire sous-loué en vertu de l'Accord. Néanmoins, à l'exception des terres et des installations nécessaires aux activités portuaires et qui relèvent donc du gouvernement fédéral, les propriétés seront gérées directement par le gouvernement de Terre-Neuve.

Monsieur Jamieson a signalé que la conclusion de cet Accord avec le gouvernement des Etats-Unis permettra à la province de Terre-Neuve d'exploiter le potentiel industriel et commercial des propriétés en question. De nombreuses consultations entre les gouvernements fédéral et provincial ont précédé l'accord. Le ministère de l'Expansion économique régionale discute actuellement avec le gouvernement de Terre-Neuve de diverses mesures qu'ils pourraient prendre conjointement afin d'utiliser la propriété et les installations portuaires de manière à créer de nouveaux emplois dans la région au cours des quelques prochaines années.